

COMPTE RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mercredi 22 avril 2015 à 14h30 à Pact

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 8 avril 2015
 2. Avis sur le projet d'extension de gravière à Brézins et Gillonay
 3. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 8 avril est approuvé.
 - Un avis favorable avec réserve a été émis sur le projet d'extension de gravière.
-

Philippe MIGNOT introduit la réunion et présente l'ordre du jour.

1 Approbation du compte-rendu du 8 avril 2015

Philippe MIGNOT demande si des remarques sont à noter concernant le compte-rendu du bureau de la CLE du 8 avril 2015.

Concernant la disposition 5A-04 du SDAGE, Jacques LIONET souhaite qu'il soit précisé, après « qu'il y a un exemple sur une ZAC de Grenoble » les mots « où la totalité des eaux pluviales sont infiltrées sur place ». En ce qui concerne les captages prioritaires, il convient d'ajouter, avant « si on regarde l'évolution des teneurs en nitrates entre 1998 et 2013... » les mots « Concernant le captage du Poulet ».

Philippe MIGNOT soumet au vote le compte-rendu du 8 avril 2015 avec ces modifications.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2 Avis sur le projet d'extension de carrière

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le pétitionnaire, à savoir l'entreprise de travaux publics GMTTP gérée par Michel GABILLON. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet de renouvellement d'autorisation d'exploitation de carrière et d'autorisation d'extension. Elle indique que ce projet est soumis à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Concernant les incidences du projet sur l'environnement Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que les extractions de matériaux ne doivent pas être entreprises à moins de 3 mètres au-dessus des plus hautes eaux de la nappe en situation décennale conformément aux propositions transitoires du SAGE Bièvre-Liers-Valloire pour les carrières autorisées existantes, les renouvellements et les extensions, validées par la CLE le 1^{er} décembre 2009. Bien que reprise dans la note hydrogéologique annexe au dossier, cette préconisation n'est pas respectée dans le projet. Il est en effet indiqué que le niveau NGF minimum de l'exploitation est de 356 mNGF, or celui-ci devrait être établi à 358 mètres pour le secteur Ouest et à 359,2 pour le secteur Est.

Michel GABILLON explique que la première présentation de ce dossier de demande d'autorisation date de 2008 et qu'à cette époque les extractions de matériaux pouvaient être réalisées jusqu'à 1 mètre au dessus des plus hautes eaux de la nappe en situation décennale. Il explique qu'il s'agit donc d'une erreur et que les chiffres auraient dû être actualisés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute qu'à terme le site sera réhabilité en zone agricole et une partie sera conservée en zone écologique.

Salvatore SAN FILIPO s'interroge sur l'impact que peuvent avoir les matériaux à recycler et le ravitaillement des engins.

Michel GABILLON lui indique que le remblaiement du site est effectué avec des matériaux inertes extérieurs et que les engins sont ravitaillés dans un atelier bétonné.

Jacques LIONET propose à Michel GABILLON de faire une note à la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) pour leur signaler qu'il y a erreur sur la profondeur d'exploitation de la gravière indiquée dans le dossier.

Philippe MIGNOT propose de donner un avis favorable au projet sous réserve que Michel GABILLON s'engage à faire les modifications nécessaires au dossier et exposées précédemment.

➤ **Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet avec les réserves émises ci-dessus.**

3 Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions diverses.

La séance est levée à 14h45.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
INVITES	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	DREVET Christian	FRAPNA 38
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
USAGERS	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
ETAT	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
USAGERS	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère